



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/01/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
11/01/2024

Date d'affichage
12/01/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

22/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, M. METZ Christophe, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BERTOLUTTI Didier, Mme ENGRAND Emeline, Mme GUENET Monique, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PAILLIOT Sandrine

2024-003 : CAMPAGNE PUBLICITAIRE POUR LA GROTTTE DE NICHET EN PARTENARIAT AVEC RADIO FUGI.

Chaque conseiller municipal a reçu une copie de la proposition de Radio Fugi pour une campagne de publicité pour la Grotte de Nichet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir l'offre de Radio FUGI pour la campagne promotionnelle 2024 du 22 avril au 25 août 2024 pour la somme de 2280 €uros H.T.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Mairie de Fromelles

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax : 03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr